

1. Généralités :

En fonction des recommandations sanitaires le jour J, l'accès à la zone de course (Biatrail et courses enfants) est soumis à la présentation d'un pass vaccinal valide, contrôlé par l'organisation. Un bracelet sera remis après contrôle pour toute la durée de présence du coureur et de l'accompagnateur sur la zone, jusqu'à la fin de la manifestation.

✈ **L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement pour le bon déroulement de l'épreuve. Nous informerons les personnes déjà inscrites de tout changement majeur par mail.**

✈ **Courses à pied en autosuffisance, ouvertes aux licenciés ou non**

✈ **Toute participation aux courses vaut acceptation totale du présent règlement**

✈ **Priorité de passage / Respect du code de la route :**

1. Dans les chemins et portions de routes, la progression des coureurs se fait dans le STRICT respect du code de la route
2. Sur les carrefours sécurisés par des bénévoles, les coureurs bénéficient d'une priorité relative de passage.
3. Sur les carrefours non sécurisés, la traversée se fait dans le STRICT respect du code de la route

✈ **Les parcours :**

1. Biathlon Trail : le parcours de 1 km s'effectue dans les ruelles de Laissac.
2. Les courses enfants s'effectuent dans l'espace de champs autour du pas de tir.

✈ **Inscriptions :**

- ✓ Biathlon trail (Sprint + Poursuite) à partir de Cadet : 24€ (hors frais de plateforme)
- ✓ Biathlon trail Benjamin (Sprint) : 10€ (hors frais de plateforme)
- ✓ Biathlon trail Minime (Mass Start) : 12€ (hors frais de plateforme)
- ✓ Courses enfants (800m ; 1500m) : gratuites

✈ **Parcours Prévention Santé ou licence FFA ou FFPM**

- Pour participer au Biathlon Trail, les majeurs devront fournir un Parcours de Prévention Santé (datant de moins de 3 mois au jour de la course) ou une licence FFA 2025-2026 ou une licence FFPM 2025-2026.

Lien pour réaliser un PPS : <https://pps.athle.fr/>

- Les mineurs devront fournir le questionnaire de santé FFPM complété ET une autorisation parentale. Si dans le questionnaire de santé figure un « non » il faudra un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

ATTENTION :

Règlement Laissac Biathlon Trail 2026

Pour valider votre inscription, vous devez nous faire parvenir votre Parcours Prévention Santé (PPS) ou votre licence FFA ou licence FFPM :

- soit en l'insérant lors de votre inscription sur notre plateforme action12.net,
- soit par email (scan du document à envoyer à action12@action12.fr),
- soit par voie postale (Action 12, Espace Sport Nature, avenue de la plaine, 12310 Laissac Séverac l'Eglise),
- soit remis le jour de la course au retrait du dossard.

 **Annulation par le coureur :** **AUCUN REMBOURSEMENT ne sera effectué.**

 **Annulation de l'épreuve :**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler sa manifestation dans la mesure où il serait dans l'impossibilité de pouvoir remplir ses obligations, du fait d'événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à sa volonté (force majeure). Ces situations peuvent être d'ordre climatique, bactériologique, militaire, politique, informatique...

A titre d'exemple, il peut s'agir de pandémie, tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques, propagation d'une infection bactérienne de tel stade, utilisation par un État ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales, mouvements sociaux d'ampleur nationale, déclaration de la loi martiale, décision d'un gouvernement, avec la participation ou non de ses alliés, de mettre en place un blocus maritime, aérien et/ou terrestre, ou encore toute décision d'un gouvernement interdisant les rassemblements pour quelque motif que ce soit, ...(liste non exhaustive).

Dans ces conditions particulières, le participant sera informé immédiatement par l'organisateur de l'impossibilité qui lui est faite d'organiser son événement.

Il sera alors procédé, dès que possible, au remboursement d'une partie du montant global que le participant aura payé pour participer à l'événement, à hauteur de 75% minimum. Les sommes retenues correspondent aux frais et commissions à la charge de l'organisateur, générés par l'organisation de la manifestation avant l'apparition de la force majeure, dans la limite de 25% de la dépense enregistrée pour chaque participant.

 **Mise hors course :**

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs.

Un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé pourra être mis hors course par le médecin. Dans ce cas, le dossard sera impérativement retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

 **Abandon :**

En cas d'abandon, le coureur doit signaler au plus proche point de contrôle son retrait de la course et restitue son dossard.

Cette information est primordiale afin de ne pas déclencher des recherches inutiles.

 **Matériel obligatoire :**

En fonction des conditions sanitaires du moment, il est également obligatoire que chaque coureur possède avec lui un masque afin de pouvoir prendre le départ et l'utiliser tant que nécessaire.

 **Ravitaillement :**

Règlement Laissac Biathlon Trail 2026

Ravitaillement offert pour les participants au biathlon trail et aux enfants participants.

Repas d'après course :

AUCUN repas d'après course ne sera prévu.

Sécurité :

-  Les secours seront assurés par des secouristes diplômés
-  Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté rencontrée. Les secours et/ou les organisateurs doivent en être immédiatement informés.
-  En cas de mauvaises conditions météorologiques (brouillard, fortes pluies, froid, neige), l'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du parcours au dernier moment.
-  Si toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies, l'organisation se réserve le droit d'annuler purement et simplement l'épreuve, avant ou durant celle-ci.
-  L'organisateur est couvert par une responsabilité civile, les licenciés sportifs sont couverts individuellement par leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une "individuelle accident" auprès d'une compagnie d'assurance.

Podiums et Classements

Les podiums seront limités aux 3 premières femmes et aux 3 premiers hommes pour l'épreuve du biathlon trail.

Droits à l'image et CNIL :

-  L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images ou photographies prises lors de l'épreuve, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de promotion de cette manifestation.
-  **CNIL :** Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation au Laissac Biathlon Trail (inscription). Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à ACTION 12, Espace Sport Nature, rue de la plaine, 12310 LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE

2. Courses enfants (800m ; 1500m) – Spécificités :

- Parcours de 800m maximum, départ 10h30 à Laissac Séverac l'Eglise. Ouvert à la catégorie Eveil Athlétiques (enfants nés entre 2017 et 2019).
- Parcours de 1500m maximum, départ 10h45 à Laissac Séverac l'Eglise. Ouvert à la catégorie Poussin (enfants nés entre 2015 et 2016).
- Inscriptions en ligne sur : <https://www.action12.net/event/laissac-biathlon-trail>
- Le retrait des dossards à partir de 9h00, le dimanche 18 janvier 2026

Règlement Laissac Biathlon Trail 2026

- 🏃 Barrières horaires : NON.
- 🏃 Douches à l'arrivée : NON
- 🏃 Kiné : NON
- 🏃 Finisher : OUI
- 🏃 Repas après-course : NON
- 🏃 Buvette ou ravitaillement final : OUI
- 🏃 Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.
- 🏃 OBLIGATOIRE :
 - Lecture du présent règlement et de la « charte du coureur – COVID19 »
 - Avoir fourni le questionnaire de santé FFPM rempli et signé pour les mineurs. (Si dans le questionnaire de santé figure un « non » il faudra un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition).
 - Une autorisation parentale

3. Epreuves jeunes (Sprint et Mass start) – Spécificités :

3.1 Format Sprint

- Epreuve format Sprint : course à pied de 3x1 km et 2 séquences de tir à la carabine laser sur cible.
- Premiers départ 9h30 en même temps que le sprint adulte.
- Accessible aux jeunes de la catégorie Benjamin, nés en 2013-2014.
- Inscription en ligne sur : <https://www.action12.net/event/laissac-biathlon-trail>
- Tarif d'inscription : 10€ (hors frais de plateforme)
- Retrait des dossards à partir de 9h00, le dimanche 18 janvier 2026
- Barrières horaires : NON.
- Douches à l'arrivée : NON
- Kiné : NON
- Finisher : NON
- Repas après-course : NON
- Ravitaillement final : OUI

Règlement Laissac Biathlon Trail 2026

- Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.
- OBLIGATOIRE :
 - Lecture du présent règlement et de la « charte du coureur – COVID19 ».
 - Avoir fourni le Questionnaire de Santé FFPM et l'autorisation parentale.
- Epreuve de sprint : départ toutes les 30 secondes, chaque concurrent sera chronométré individuellement. A faire : 3 tours de 1 km avec 1 tir couché et 1 tir debout. Pour chaque séquence de tir, vous aurez 40 secondes maximum pour tirer. Au-delà de ce temps et pour chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 50m immédiatement après la séquence de tir.

3.2 Format Mass Start

- Epreuve Mass Start : course à pied de 5x1 km et 4 séquences de tir à la carabine laser sur cible.
- Départ à 10h15
- Accessible aux jeunes de la catégorie Minime, nés en 2011-2012.
- Inscription en ligne sur : <https://www.action12.net/event/laissac-biathlon-trail>
- Tarif d'inscription : 12€ (hors frais de plateforme)
- Retrait des dossards à partir de 9h00, le dimanche 18 janvier 2026
- Barrières horaires : NON.
- Douches à l'arrivée : NON
- Kiné : NON
- Finisher : NON
- Repas après-course : NON
- Ravitaillement final : OUI
- Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.
- OBLIGATOIRE :
 - Lecture du présent règlement et de la « charte du coureur – COVID19 ».
 - Avoir fourni le Questionnaire de Santé FFPM et l'autorisation parentale.

Règlement Laissac Biathlon Trail 2026

- Epreuve de Mass start : départ groupé des concurrents. A faire : 5 tours de 1 km en course à pied avec 2 tirs couchés et 2 tirs debout. Pour chaque séquence de tir, vous aurez 40 secondes maximum pour tirer. Au-delà de ce temps et pour chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 50m immédiatement après avoir tirés.

4. Biathlon trail – Spécificités :

- Course à pied de 3x1 km et 2 séquences de tir à la carabine laser sur cibles, premiers départs 09h30. Epreuves de « sprint » suivie de la « poursuite ». Les 2 épreuves sont ouvertes à partir de la catégorie Cadet (jeunes nés à partir de 2009).
- Inscription en ligne sur : <https://www.action12.net/event/laissac-biathlon-trail>
- Tarif d'inscription : 24€ (hors frais de plateforme)
- Retrait des dossards à partir de 09h00 le dimanche à Laissac.

🏃 Barrières horaires : NON.

🏃 Douches à l'arrivée : NON

🏃 Kiné : NON

🏃 Finisher : NON

🏃 Repas après-course : NON

🏃 Ravitaillement final : OUI

🏃 Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.

🏃 OBLIGATOIRE :

- Lecture du présent règlement et de la « charte du coureur – COVID19 ».
- Avoir fourni le Parcours Prévention Santé ou la licence FFA 2025-2026 ou la licence FFPM 2025-2026 lors de l'inscription.

- Epreuve de sprint : départ toutes les 30 secondes, chaque concurrent sera chronométré individuellement. A faire : 3 tours de 1 km avec 1 tir couché et 1 tir debout. Pour chaque séquence de tir, vous aurez 40 secondes maximum pour tirer. Au-delà de ce temps et pour chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 50m immédiatement après avoir tirés.

Le sprint est ouvert à la catégorie Benjamin (jeunes nés entre 2013 et 2014).

- Epreuve de la poursuite : chaque concurrent partira avec le décalage de temps de l'épreuve de sprint. A faire : 5 tours de 1 km avec 2 tirs couché et 2 tirs debout. Pour chaque séquence de tir, vous aurez 40 secondes maximum pour tirer. Au-delà de ce temps et pour chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 50m immédiatement après avoir tirés.

Règlement Laissac Biathlon Trail 2026

 Les courses enfants (800m et 1500m) seront lancées entre le sprint et la poursuite.